



**Rencontre avec Luc Chatel,  
Ministre de l'Éducation nationale, de la  
Jeunesse et de la Vie associative,**

**Jeannette Bougrab,  
Secrétaire d'Etat chargée de la  
Jeunesse et de la Vie associative, et**

**Martin Hirsch,  
Président de l'Agence du Service  
Civique**

**Point avec des jeunes en mission sur le  
Service Civique**

Paris, le 23 novembre 2010

## Le Service Civique

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 répond à la fois au souhait d'engagement des jeunes et à la volonté de mieux les intégrer dans la vie citoyenne. Il s'agit à la fois de la réalisation d'une promesse de campagne du candidat Nicolas Sarkozy et d'une des annonces emblématiques du discours du Président de la République du 29 septembre 2009, « Agir pour la Jeunesse »

Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, il leur offre la possibilité de consacrer 6 à 12 mois à une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général.

Les missions peuvent être effectuées auprès d'organismes à but non lucratif (ONG, Associations,...) ou de personnes morales de droit public (Etablissements publics, collectivités locales notamment), en France ou à l'étranger.

Le temps consacré à la mission est d'au moins 24 heures par semaine.

Les jeunes en Service Civique exercent leur mission dans des domaines jugés prioritaires pour la Nation : la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et la citoyenneté, la santé, les sports, la solidarité.

L'objectif est d'accueillir 10 000 volontaires en Service Civique en 2010 et 15 000 en 2011.

D'ici à cinq ans, il a vocation à mobiliser 75 000 jeunes par an, soit 10 % d'une classe d'âge.

### Comment ça marche ?

Pour accueillir un jeune en Service Civique, les structures et les missions qu'elles proposent doivent obtenir un agrément.

Une fois celui-ci obtenu, les missions sont publiées sur le site du Service Civique : [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr).

Les jeunes intéressés peuvent alors se porter candidat sur ces missions, directement auprès des structures d'accueil.

Pendant sa mission de Service Civique, le jeune perçoit une indemnité de 540 euros par mois et bénéficie d'une couverture sociale complète : maladie, maternité, accident du travail, maladies professionnelles. Par ailleurs, la période de Service Civique est validée pour la retraite.

L'indemnité de mission et la couverture sociale sont prises en charge par l'Etat.

### Quelques chiffres sur le Service Civique

- 3 135 volontaires ont entamé leur service civil à la fin de l'année 2009 ou au début de l'année 2010, dans le cadre de l'ancien dispositif et l'ont achevé après la promulgation de la loi nouvelle : leur engagement sera reconnu comme un Service Civique ;

- depuis le mois de juin 2010, plus de 3 200 volontaires ont engagé un Service Civique dans le cadre du nouveau programme ;

- 1 838 sont volontaires dans le cadre du Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) et 1 344 sont volontaires dans le cadre du Service Volontaire Européen (VSE). Leur engagement sera validé comme Service Civique<sup>1</sup>.

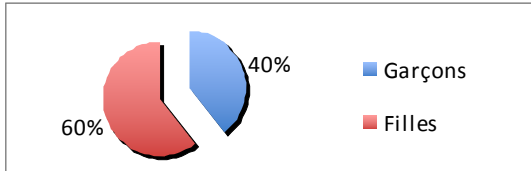
---

<sup>1</sup> Par ailleurs, on peut mentionner deux autres dispositifs particuliers que la loi qualifie de Service Civique, le volontariat international en administration (VIA) – 1000 à 1200 volontaires en 2010 - et le volontariat international en entreprise (VIE) – 7000 à 8000 volontaires.

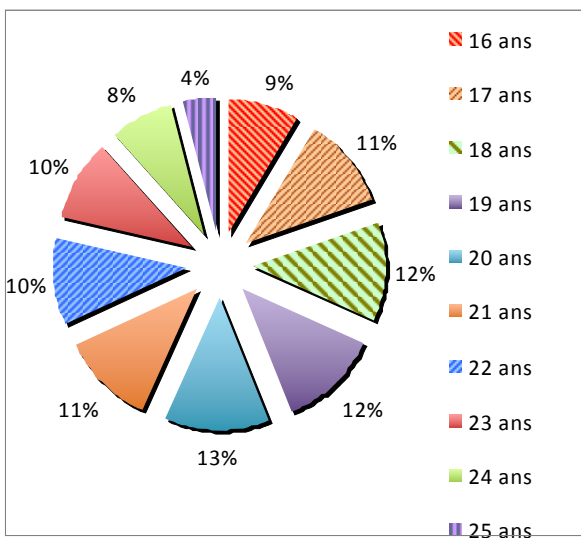
L'Agence de Service Civique a délivré 532 agréments aux organismes d'accueil qui l'ont sollicitée : associations à titre principal mais aussi collectivités locale sou établissements publics. Cela correspond à 8 000 missions commençant en 2010.

Au 22 novembre 2010, 28 176 jeunes ont déjà manifesté leur intérêt pour le Service Civique en s'inscrivant sur le site internet, constituant ainsi une communauté.

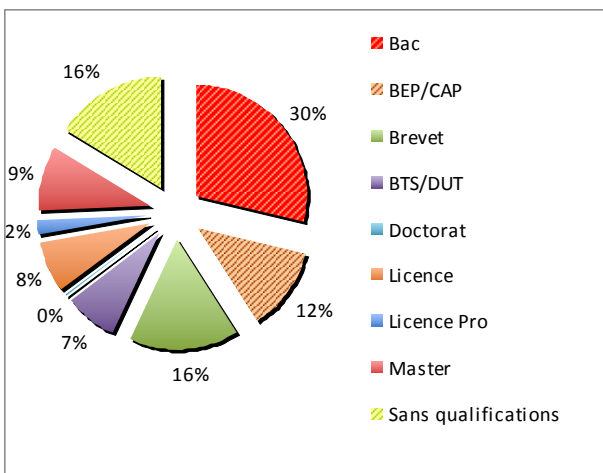
Répartition par genre :



Répartition par âge :



Répartition par niveau d'étude :





## **Les grands programmes**

### **Reconstruction en Haïti**

A la suite du tremblement de terre du 12 janvier dernier à Haïti, le président de la République a proposé aux autorités haïtiennes que 150 volontaires en Service Civique, puissent chaque année, apporter leur concours à la population haïtienne. 10 premiers volontaires sont partis en mars dernier pour six mois et leur mission s'est achevée fin septembre 2010.

Les dix volontaires ont pu aider les équipes pédagogiques dans un système éducatif extrêmement perturbé par les conséquences du tremblement de terre. Ils ont tous trouvé leur rôle utile, les missions intéressantes et le contact avec les enfants haïtiens de très grande qualité.

Premiers volontaires en Service Civique à intervenir en Haïti peu de temps après le séisme, les jeunes engagés ont été confrontés à des conditions qui ont affecté au quotidien leur mission. Ils ont notamment dû s'adapter aux problèmes sanitaires, de transport et d'hygiène alimentaire (dans une zone sécurisée mise en place par les autorités locales).

34 nouveaux volontaires en Service Civique sont partis en Haïti au début du mois d'octobre 2010 pour effectuer des missions de reconstruction et pour poursuivre les missions de soutien à l'éducation.

### **Plus de 350 jeunes en Service Civique mobilisés pour lutter contre l'épidémie de Dengue aux Antilles françaises**

En septembre dernier, quelques jours après une forte mobilisation du Gouvernement dans la lutte contre l'épidémie de Dengue, 160 jeunes en Guadeloupe et 195 en Martinique, tous en Service Civique, étaient déjà sur le terrain.

Ces quelques 350 volontaires accueillis au sein de la Fédération des Œuvres Laïques (Ligue de l'Enseignement) et des Missions Locales assurent des missions variées, comme : la sensibilisation des populations dans le cadre de l'épidémie de Dengue, la diffusion des messages de prévention, aux interventions domiciliaires auprès des personnes vulnérables, la participation à la destruction des sites de prolifération du moustique.

### **Lutter pour l'hébergement des personnes sans abris**

Dans le cadre de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement, de nombreux volontaires en Service Civique sont mobilisés dans des associations œuvrant auprès des personnes sans-abri ou mal logées. Ils seront 500 pour la campagne d'hiver 2010 / 2011.

Les volontaires interviennent en complément de l'action des salariés et des bénévoles de ces structures pour mener des missions de Service Civique centrées sur l'aide à la personne dans trois domaines d'intervention : la maraude, les accueils de jour et l'hébergement.

### **Programme Médiaterre**

Ce programme consiste à accompagner des familles « volontaires », résidant dans les quartiers populaires, dans le changement de leurs comportements éco-citoyens. Sur 8 sites pilotes, à raison de 2 jours de mission par semaine, 100 volontaires ont accompagné dès l'été dernier plus de 180 familles à domicile pour les aider à adopter des gestes concrets et ainsi réduire leur empreinte écologique tout en réalisant des économies. 300 volontaires seront mobilisés en 2011 et 1000 à terme.

# **ANNEXE I : L'Agence du Service Civique**

## **Le statut de l'Agence du Service Civique :**

L'Agence du Service Civique est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui réunit l'Etat (représenté par le ministère de l'Education de la Jeunesse et de la Vie Associative), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et l'Association France Volontaires

## **Les missions de l'Agence du Service Civique**

L'Agence du Service Civique a été créée en mai 2010 afin de :

- Définir les orientations stratégiques et les missions prioritaires du Service Civique,
- Assurer la gestion des agréments et du soutien financier apporté par l'Etat à l'accueil des personnes volontaires en Service Civique,
- Promouvoir et valoriser le Service Civique auprès des publics concernés, des organismes d'accueil et d'orientation des jeunes, des établissements d'enseignement et des branches professionnelles,
- Veiller à l'égal accès de tous les citoyens au Service Civique,
- Favoriser la mise en relation des personnes intéressées par un Service Civique avec les personnes morales agréées proposant un contrat de Service Civique,
- Animer le réseau des volontaires et anciens volontaires en Service Civique.

## **La gouvernance de l'Agence du Service Civique**

L'Agence du Service Civique est présidée par Martin Hirsch. Elle est dotée d'un Comité stratégique, qui a pour rôle de faire des recommandations sur la définition des orientations stratégiques du Service Civique, notamment sur des sujets tels que :

- la gouvernance, les partenariats et l'évaluation du Service Civique,
- la formation civique et citoyenne, la formation des tuteurs et la valorisation du Service Civique,
- la mixité sociale et la diversité,
- la participation des jeunes et la communication,
- le Service Civique à l'international.

Le délégué régional de l'Agence est le préfet de région. Il assure la coordination des actions de promotion, d'évaluation et de contrôle du Service Civique. Pour mener ses missions, il s'appuie sur la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et sur les directions départementales interministérielles chargées de la cohésion sociale.

## ANNEXE II : Le plan média de la campagne presse

MOIS	FORMAT	ANNONCE	NOMBRE D'INSERTIONS	DIFFUSION OJD 00														
					Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5
<b>PQR56</b>																		
Couplage PQR	1/2 PQ	16 ANS	1	0 014 927		23												
<b>PHR</b>																		
couplage PHR	1/2 PQ	L'AFRIQUE	1	2 072 724		23												
<b>PQN</b>																		
LA CROIX	PQ	L'AFRIQUE	1	95 099			24											
L'EQUIPE	PQ	AFRIQUE	1	339 909				26										
LE FIGARO	PQ	PERS ÂGÉES	1	315 450		23												
France SOIR	PQ	16 ANS	1	88 715		23												
L'HUMANITE	PQ	AFRIQUE	1	49 989		23												
LIBERATION	PQ	16 ANS	1	111 482				25										
LE MONDE	PQ	AF23/PA25	2	285 951		23		25										
LE JOURNAL DU DIMANCHE	PQ	PERS ÂGÉES	1	285 175														
LES ECHOS	PQ	PERS ÂGÉES	1	120 475														
LA TRIBUNE	PQ	AFRIQUE	1	65 989				25										
<b>PQG</b>																		
20 MINUTES	PQ	AFRIQUE	1	706 618					25									
METRO	PQ	PERS ÂGÉES	1	658 188				24										
DIRECT SOIR	PQ	16 ANS	1	351 640		23												
DIRECT VILLE PLUS	PQ	PERS ÂGÉES	1	648 200		23												